



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TERRITOIRE D'ORIENTATION INNOVANT LIGERIEN EN
ÉVOLUTION

Projet soutenu par l'État dans le cadre du Programme
d'Investissement Avenir (PIA)

***Appel à projets pour favoriser l'orientation des bacheliers
ligériens vers les métiers d'avenir***

Cahier des charges



I – Contexte et objectifs

Les mutations économiques, technologiques et environnementales transforment profondément les besoins en compétences et les perspectives d'emploi. Les prochaines décennies seront marquées par des défis majeurs liés notamment à la transition écologique et énergétique, à la transformation industrielle, à la révolution numérique ou encore aux innovations scientifiques et médicales.

Dans ce contexte, la formation et l'orientation des jeunes constituent un levier essentiel pour préparer les talents capables d'imaginer, de concevoir et de mettre en œuvre les solutions de demain. Favoriser la découverte des métiers d'avenir et encourager l'accès aux formations scientifiques, technologiques et industrielles représente ainsi un enjeu stratégique pour l'avenir économique et social.

Le projet **ETOILE** s'inscrit dans cette dynamique et vise à renforcer les liens entre les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur afin d'accompagner les lycéens dans la construction de leurs parcours d'orientation vers les formations porteuses d'avenir.

Dans ce cadre, le projet ETOILE lance un **appel à projets** destiné à soutenir des initiatives favorisant les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur hors universités et les lycées généraux et technologiques. Ces projets devront permettre de lutter contre l'enclavement de certains publics scolaires et de favoriser une plus grande mixité dans les formations scientifiques, numériques et industrielles.

Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans les priorités du **projet académique**, notamment celles visant à améliorer l'égalité des chances et à innover pour répondre aux défis du XXI^e siècle. Il contribue également à la mise en œuvre des orientations du **Plan Avenir**.

Pour cette première édition, la thématique des **métiers d'avenir** s'inscrit dans la dynamique du **plan d'investissement France 2030**, lancé en 2021, dont l'objectif est d'accélérer la transformation des secteurs stratégiques de l'économie par l'innovation afin de positionner la France parmi les leaders de demain. Dans cette perspective, la montée en compétences des jeunes constitue un enjeu majeur pour accompagner les transitions sociales, économiques et environnementales.

Ainsi, le projet ETOILE a vocation à soutenir, sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire, des projets portés conjointement par des établissements d'enseignement supérieur publics et privés sous contrat (hors universités) et

des établissements du second degré. Les initiatives retenues devront s'inscrire dans la thématique des métiers d'avenir et présenter un potentiel d'essaimage permettant leur diffusion à plus grande échelle, y compris au niveau national.

II – Critères d'éligibilité des projets

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- Être conçus et portés par des équipes mixtes associant des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur de la région académique des Pays de la Loire, couvrant les départements de Loire-Atlantique (44), Sarthe (72), Maine-et-Loire (49), Vendée (85) et Mayenne (53).
- Réunir des acteurs de la formation et de l'orientation, notamment les équipes de direction et les enseignants des établissements du secondaire et du supérieur, les psychologues de l'Éducation nationale, ainsi que, le cas échéant, des associations ou partenaires impliqués dans l'accompagnement des parcours d'orientation.
- Associer des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.
- S'adresser à des lycéen(ne)s en voie générale ou technologique.
- Être conçus et mis en œuvre dans une démarche partenariale et collaborative entre les acteurs impliqués.
- Porter sur la thématique des métiers d'avenir (cf. annexe).
- Contribuer aux objectifs du projet ETOILE, notamment en visant à réduire les inégalités sociales, territoriales et de genre dans les parcours d'orientation vers l'enseignement supérieur, en particulier vers les formations scientifiques et technologiques.
- Prévoir des modalités de pérennisation et d'essaimage permettant de prolonger et de diffuser les actions mises en œuvre.

III – Modalités de financement

L'appel à projets 2025-2026 est doté d'une enveloppe globale de 60 000 €, répartie entre les projets lauréats.

Le montant de la subvention attribuée à chaque projet pourra être compris entre 5 000 € et 20 000 €.

Le financement pourra couvrir jusqu'à 100 % du coût du projet ; aucun cofinancement n'est exigé. Les porteurs de projet ont toutefois la possibilité de mobiliser des financements complémentaires, publics ou privés.

Les demandes de financement peuvent porter sur des dépenses de fonctionnement ainsi que sur des dépenses d'équipement nécessaires à la mise en œuvre du projet.

IV – Procédure d'examen des projets

Étape 1 : Phase de candidature

Les porteurs de projet doivent déposer un dossier de candidature dûment complété via la plateforme *Démarches numériques* :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/8409e75e-8786-488e-ae50-1291f9922e09?test=true>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **29 mai 2026 à 18h00**.

Étape 2 : Phase d'instruction

Les services du projet ETOILE procèdent à l'analyse des dossiers déposés afin de vérifier leur éligibilité au regard des critères de l'appel à projets.

À l'issue de cette phase, une pré-sélection des projets est opérée en vue de leur présentation au comité de sélection.

Étape 3 : Phase de sélection

Les projets présélectionnés sont examinés par un comité mixte, composé de représentants du rectorat et des universités partenaires du projet ETOILE.

Le comité est chargé de :

- Sélectionner les projets lauréats,
- Déterminer le montant de l'aide financière attribuée à chacun d'entre eux.

Les projets retenus débiteront à partir de septembre 2026.

V – Calendrier prévisionnel

- **Lancement de l'appel à projets** : 1^{er} avril 2026
- **Clôture de l'appel à projets** : 29 mai 2026
- **Instruction des projets et éventuelles auditions** : du 1^{er} au 12 juin 2026
- **Communication des résultats** : 18 juin 2026
- **Démarrage des projets** : septembre 2026

VI – Processus du versement de la subvention

- L'Université d'Angers, établissement d'enseignement supérieur support du projet, contractualise avec les établissements lauréats au moyen d'une convention de reversement.
- Les porteurs de projet sont tenus de dépenser l'intégralité de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets et de justifier l'ensemble des dépenses par des factures.
- Les établissements avancent les frais liés à la mise en œuvre de leur projet. En cas de difficultés de trésorerie, un acompte pouvant aller jusqu'à 50 % du montant de la subvention accordée pourra être versé. Toutes les dépenses, y compris celles couvertes par cet acompte, devront être dûment justifiées.
- Les établissements lauréats seront remboursés des dépenses engagées dans le cadre de leur projet avant la fin de l'année scolaire.

VII – Contact

L'équipe ETOILE se tient à votre disposition pour toute question ou pour vous accompagner dans la préparation et la soumission de votre projet dans le cadre du présent appel à projets.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

ce.draio@ac-nantes.fr

Tél. : 02.44.68.86.10 (mardi et mercredi), 02.40.14.64.96 (jeudi et vendredi)